



Assemblée générale

Distr. générale
28 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 120 de l'ordre du jour provisoire**

**Rapports financiers et états financiers vérifiés,
et rapports du Comité des commissaires aux comptes**

Rapport d'activité du Comité des commissaires aux comptes concernant le plan-cadre d'équipement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux membres de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 57/292 de l'Assemblée, en date du 20 décembre 2002, un rapport d'activité du Comité des commissaires aux comptes concernant le plan-cadre d'équipement.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/58/150.



Lettres d'envoi

Lettre datée du 28 août 2003, adressée au Secrétaire général par le Président du Comité des commissaires aux comptes

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents ci-après :

- a) Le rapport d'activité du Comité des commissaires aux comptes concernant le plan-cadre d'équipement, conformément à la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002; et
- b) La lettre d'envoi au Président de l'Assemblée générale.

Le Premier Président de la Cour
des comptes de France et Président
du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU
(*Signé*) François **Logerot**

Lettre datée du 28 août 2003, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des commissaires aux comptes

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport d'activité du Comité des commissaires aux comptes concernant le plan-cadre d'équipement, conformément à la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002.

Le Premier Président de la Cour
des comptes de France et Président
du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU
(*Signé*) François **Logerot**

Rapport d'activité du Comité des commissaires aux comptes concernant le plan-cadre d'équipement

I. Introduction

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 57/292 du 20 décembre 2002, a prié le Comité des commissaires aux comptes et tous les autres organes de contrôle intéressés d'entreprendre immédiatement des activités de contrôle et de lui en rendre compte chaque année.

II. Champ de l'audit

2. L'audit du projet de plan-cadre d'équipement sera mené conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et de l'annexe y afférente (ST/SGB/2003/7) ainsi qu'aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En conséquence, le Comité a décidé des objectifs généraux d'audit suivants :

- Examiner les états financiers du plan-cadre d'équipement, notamment l'évaluation des systèmes de comptabilité, de paiement et de suivi interne du projet;
- S'assurer du respect des règles et règlements des Nations Unies en ce qui concerne les achats et la passation de marchés;
- Déterminer le respect des clauses du contrat, celles ayant trait notamment au service fait et au calendrier des travaux et les clauses substantielles;
- Examiner les dispositifs de contrôle, y compris les audits internes et les processus établis pour bien gérer le projet.

3. Le Comité confirmera le champ de l'audit auprès de l'Administration.

III. Suivi interne

4. Les activités et les dépenses effectives touchant le plan-cadre d'équipement sont pour le moment limitées. De ce fait, la première vérification des états financiers portera sur l'exercice biennal prenant fin le 31 décembre 2003. Le premier rapport du Comité sur le projet de plan-cadre d'équipement sera donc présenté à l'Assemblée générale à une date qui permette à cette dernière de l'examiner à sa cinquante-neuvième session.

IV. Remerciements

5. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Directeur exécutif du plan-cadre d'équipement et leurs collaborateurs pour leur coopération et leur assistance.

Le Premier Président de la Cour
des comptes de France
(*Signé*) François **Logerot**

Le Président de la Commission philippine
de vérification des comptes
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Note : Les membres du Comité des commissaires aux comptes ont signé uniquement la version originale (anglaise) du rapport.